



« Les

Chaillées » 1er trimestre 2023

1- Editorial

Je terminais mon précédent éditorial en remerciant les habitants, élus et employés municipaux qui contribuent à faire vivre notre commune.

Je vais maintenant parler de ceux qui par leurs incivilités, malveillances, conscientes ou non contribuent à saper leurs efforts.

Nos policiers municipaux mettent en place sur différentes voies de la commune un radar pédagogique. Le dernier test effectué sur la route de Les Haies, sur la section limitée à cinquante kilomètres à l'heure a enregistré des pointes au-delà de 110 km/h. Mieux, des individus, non identifiés, ont pris la peine de voler les panneaux de limitation de vitesse. La commune a déposé une plainte auprès de la Gendarmerie, et va bien sur faire réinstaller ces panneaux. Il serait bon que chacun intègre le fait que les véhicules sont des moyens de déplacement, et non pas des engins de course. Nous avons demandé aux policiers municipaux de verbaliser ceux qui n'auraient pas encore saisi l'intérêt des limitations de vitesse pour un usage partagé des routes de la commune. Depuis le discours de vœux de notre président, nous ne sommes pas sans ignorer que la sécheresse de cet hiver n'a pas permis de recharger les nappes phréatiques. Néanmoins, une ou des personnes ont ouvert et laissé ouverte une vanne dans un regard situé à côté du cimetière : résultat, les réservoirs, alimentés par une source se sont intégralement vidés, et la commune va devoir faire intervenir une entreprise pour réamorcer cette conduite d'eau qui amène de l'eau au cimetière, alimente la fontaine de la Mairie, et permet l'arrosage des espaces verts autour de l'Eglise. Nous allons également installer une fermeture sur ce regard. Jusqu'où devons-nous aller pour sécuriser ces biens communs ! Enfin, l'école : différentes rumeurs sont propagées de manière infondée par des habitants de la commune. Il s'agit d'un dénigrement en bloc de l'équipe pédagogique, de l'enseignement dispensé

et du niveau acquis par les enfants. Certains parents allant jusqu'à reprocher le manque d'activités alors que l'école est validée « éco-école » depuis 4 ans, le projet pédagogique amène les enfants à se déplacer avec les enseignantes dans différentes découvertes, la gazette de l'école le prouve ! Ainsi depuis le début de l'année, les enfants sont allés visiter un vigneron, un éleveur de chèvres, une productrice d'œufs, la caserne des pompiers. Ils ont récolté et entretenu leur potager, participer à l'opération Pilat-propre...
Disons-le : il n'y a aucun retour du collège du Bassenon, ou des Marronniers, quant à une insuffisance de niveau des élèves issus de l'école de Tupin et Semons.

La Commune a mis en œuvre des moyens, en matériel, en locaux, en financement, en personnel dont ne dispose que peu d'école en France. Lors des conseils d'école, il n'y a aucune remontée de plainte des parents concernant l'école ou l'enseignement qui y est dispensé. Avec Chantal Miguel, nous sommes vraiment disponibles pour recevoir les doléances des parents, par contre le dénigrement systématique et anonyme pratiqué par certains ne vise qu'à détruire et ne peut en aucun cas aider à améliorer la qualité de l'école. Il conduira simplement à une baisse des effectifs, et à assez court terme à la fermeture de notre école. L'école est l'âme du village, et le jour où celle-ci fermera, la commune ne sera plus qu'un dortoir, et n'aura d'autre issue que de se fondre dans une commune voisine dont elle ne sera qu'un des multiples hameaux. J'invite tous les habitants à prendre la mesure de cette menace, et à défendre leur école.

Je vous donne rendez-vous le 8 mai pour la cérémonie de la Victoire de 1945. Un apéritif sera servi à l'issue de la cérémonie.

Vous pourrez nous rencontrer et nous faire part en direct de vos préoccupations.

Le Maire - Martin Daubrée

P.S. : je ne fréquente pas les réseaux dits « sociaux ».

2- Les Actualités en bref

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL (PLUI) – RENOUVELLEMENT
DE LA CHARTE DU PARC**

Tupin et Semons fait partie du Parc du Pilat, et de Vienne Condrieu Agglomération. Le Parc du Pilat renouvelle sa Charte, et Vienne Condrieu Agglomération commence son premier plan local d'urbanisme. Vous avez été nombreux à manifester vos souhaits concernant le PLUI, vous pouvez encore le faire, nous les transmettrons.

PANNEAUX INFORMATIFS

Voilà une bonne raison de respecter les vitesses devant la Mairie : vous pourrez plus facilement lire les informations que délivrent les panneaux grâce à Patrick Bonnefond, qui les alimente et les actualise en permanence. Merci Patrick.

VOTE DU BUDGET

Le conseil municipal du 15 avril 2023 a approuvé les comptes de 2022 et voté le budget 2023, préparé par Christophe Gonon. Les chiffres détaillés sont publiés sur le site de la commune. Vous y trouverez également un document qui vous permet de comparer notre commune avec les communes de même taille.

Les dépenses courantes restent maîtrisées et ne connaissent pas d'augmentation autres que celles induites par la création de nouveaux services ou équipements, comme l'enfouissement des réseaux, la police municipale, la maintenance des nouveaux équipements (bâtiments, téléprotection, ...).

Les investissements continuent : les principaux postes sont entre autres, notre participation au belvédère (pour la partie du mur communal), la réfection du sentier de Lômes en Terrasses, la réparation du toit de la chapelle de Tupin, un bout de vidéo protection supplémentaire, l'équipement et les abords de la Maison des Associations, le remplacement du véhicule communal. Ces investissements seront financés par des subventions et sur fond propre sans recours à l'emprunt.

Pour ce qui est des dépenses, elles augmentent moins vite que les recettes, mais restent à un niveau suffisamment élevé pour que nous puissions épargner les sommes nécessaires au financement des investissements futurs. Le C.C.A.S. a également voté son budget, qui bien que plus modeste, permet de continuer notre politique d'aide aux différentes catégories de notre population, tel que nous l'avons défini dans notre Analyse des Besoins Sociaux (en ligne sur notre site – rubrique Cadre de vie- CCAS. Ce budget est alimenté par les ressources propres du C.C.A.S. (loyer des immeubles lui appartenant) et couvre les besoins suivants :

- Aide pour le paiement de la cantine et la garderie
- Prise en charge d'une partie des abonnements téléalarme
- Prise en charge de la participation à l'Association d'aide à domicile.
- Repas et colis des anciens
- Aide à la mobilité des étudiants.

TRAVAUX A MAISON BLANCHE

Les travaux ont pris un retard certain, nous sommes malheureusement bien loin de pouvoir maîtriser cette situation. Néanmoins, nous avons mis en place une solution de stockage de la terre, qui, si elle manque de discrétion va permettre aux travaux de se poursuivre.

Vous arrivez sur notre commune

Connaissez-vous les Services liés à l'école de Tupin et Semons ?

- Un accueil de vos enfants en Garderie Péri-scolaire : le matin de 7h à 8h15 et le soir de 16h15 à 18h30 voire 19h si besoin.
- Une restauration sur place à la cantine de l'école.
- Une gestion de ces prestations en direct par vous, parents grâce à une plateforme avec une facturation en fonction d'un quotient familial déterminé par la Mairie
- Une écoute en Mairie pour toute question afin de faire évoluer les pratiques :
Exemple : pour les enfants résidents sur TUPIN un transport semi collectif à envisager pour les trajets domicile /école.
N'hésitez pas à nous contacter :
- A l'école Mme RIBEIRO directrice : 04 74 59 84 88
- En Mairie les secrétaires, Chantal MIGUEL Adjointe ou Martin DAUBREE Maire 04 74 59 81 59.



3-DATES A RETENIR

- Les dates de manifestations sont annoncées sur nos panneaux lumineux.

ET QUELQUES RENDEZ-VOUS

- Le mercredi de 15 heures à 18 heures groupe Tricotin, salle du bureau de vote
- Le mercredi de 14 heure à 18 heures le club du Belvédère, salle balcon sud.
- Le lundi soir : répétition de la chorale, salle des fêtes.
- Le lundi de 10 heures à 11 heures à la Maison des Associations : cours de Yoga